

Règlement des taxes de l'IG TCM

Frais d'inscription (en cas de répétition de l'examen, les frais de dossier sont laissés de côté)	200.00
Taxe d'examen (comprend les épreuves écrite et pratique)	1'300.00
Répétition de l'épreuve écrite	250.00
Répétition de l'épreuve pratique	850.00
Consultation des dossiers 60 minutes 120 minutes* * Cette possibilité n'existe que pour la consultation des dossiers des deux parties de l'examen (théorique et pratique).	120.00 180.00
Frais de recours (Si le recours est adopté, la taxe de recours sera déduit)	500.00